

Présents : Mmes et MM. MARGELIDON – LEMAIRE - COULON - CHAUMET - MASCLEF - AUBERY – THEVENET - ZELLNER – REYNARD – LABBÉ - BERGER - LAVERNHE-LEPRETRE

Absents excusés : Mme BONNARD a donné pouvoir à Mme LEPRETRE – M. DEVAUX a donné pouvoir à M. MARGELIDON

Secrétaire de séance : Mme ZELLNER

Convocation : le 10 novembre 2016

Le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité et signé par les membres présents.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE PRESENTEE PAR LA SOCIETE EIFFAGE CONSTRUCTION CONFLUENCES POUR OBTENIR L'AUTORISATION DU PREFET D'EXPLOITER UN ENTREPOT LOGISTIQUE DEDIE AUX MATIERES DANGEREUSES RELEVANT DE LA NOMENCLATURE DES ICPE, SITUE AU LOGIPARC SUR LA COMMUNE DE MONTBEUGNY

**COMPTE RENDU DE LA PRESENTATION DU PROJET PAR LA SOCIETE EIFFAGE
PREALABLE AU CONSEIL MUNICIPAL**

Participants :

- pour Moulins Communauté : M. LESAGE, vice-président et Mme THIERY, directrice du service développement économique
- pour Eiffage : MM. CADOT et PIGAMO
- les conseillers municipaux sauf Mme BONNARD et M. DEVAUX, excusés

M. LESAGE a présenté l'historique du projet de Logiparc : MOULINS COMMUNAUTE souhaiterait se doter d'un terrain dédié à la logistique. Les structures existantes (aérodrome, voie ferrée, RCEA programmée à 2 x 2 voies) et l'acquisition à l'amiable de 184 ha de terrain (sur les territoires de MONTBEUGNY, TOULON et YZEURE) sont autant d'opportunité à sa localisation sur MONTBEUGNY.

Les infrastructures ferroviaires se composent d'un faisceau de 3 voies de près de 550 m ainsi que de 2 voies de desserte du chantier modal.

Aujourd'hui, BOSCH est installé et EIFFAGE souhaite s'installer à son tour.

Après avoir rappelé les objectifs de ce parc, développement économique de l'agglomération et création d'emplois, M. LESAGE conclut en insistant sur le pari de MOULINS COMMUNAUTE sur le développement du fret ferroviaire, favorisé par la fin du monopole de la SNCF et par le réel avancement de la mise à 2 x 2 voies de la RCEA.

Mme THIERY détaille l'aménagement du site qualifié de port sec en insistant sur sa situation géographique idéale, au centre de la France et en ouverture sur l'Europe, notamment sur l'axe A77 et A71/A75 en vue de son intégration dans le réseau des plateformes portuaires terrestres et maritimes. Elle ajoute qu'une convention de partenariat a été conclue avec le port de Sète qui veut développer et étendre son arrière-pays littoral

Puis, la Société EIFFAGE, représentée par MM. PIGAMO et CADOT, a présenté son projet d'installation et les risques envisageables liés au stockage de matières dangereuses. Les produits se rangent en plusieurs catégories : combustibles, polymères, engrais, solides, liquides et gaz inflammables, comburants et alcools.

Il insiste que le fait qu'il n'est en aucun cas envisageable de stocker des déchets nucléaires, des produits pharmaceutiques, des produits infectieux ou des explosifs qui font l'objet de traitements tout à fait différents.

Il précise que EIFFAGE sera primo exploitant et qu'à terme, les locaux seront transférés à un exploitant définitif, les Transports BOURRAT, logisticien local. La Société EIFFAGE prévoit d'autres sites : DUNKERQUE, ROUEN, LYON et MARSEILLE.

Pour le Logiparc, il s'agit de construire 6 cellules de 3 000 m² dans un bâtiment de 18 000 m², sur 6 ha de terrain, y compris 28 000 m² d'espaces verts et d'aménagements paysagers. Ces cellules auront une hauteur de 14 m. Une segmentation de chaque cellule est possible. Un système coupe-feu et de rétention des liquides est prévu pour chacune des cellules.

A la demande de Mme LEPRETRE, M. PIGAMO précise que la zone de risques de morts ou de blessés est limitée à l'intérieur du site, qu'il montre sur la maquette. Il garantit qu'il n'y aura pas de nuisances à l'extérieur (odeurs par exemple puisque tous les produits arriveront déjà conditionnés en vue d'être stockés). Une nuisance de bruit est possible, liée au trafic des poids lourds sur le site. Ce bâtiment sera un des premiers à être bâti selon la toute récente norme SEVESO3.

Calendrier prévisionnel : enquête publique puis CODERST et enfin arrêté préfectoral donnant l'autorisation. La signature du Préfet est attendue avant l'été 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à NEUF voix pour et CINQ abstentions, donne un avis favorable au projet présenté préalablement à la séance par les représentants d'EIFFAGE.

MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2015 DEMANDANT UNE SUBVENTION A LA FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL POUR LE COMPLEXE SPORTIF

Le conseil municipal a déjà délibéré le 17 décembre 2015 pour établir un plan financier et demander une subvention à la Fédération Française de Football. Mais la Fédération a fait savoir qu'elle a mis sa priorité sur d'autres projets en 2016.

Il convient donc de délibérer à nouveau pour demander une nouvelle aide, non plus dans le cadre de l'euro mais dans le cadre du foot amateur.

M. MARGELIDON présente le nouveau plan financier :

DEPENSE :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT	TTC
MAÇONNERIE	LEVITE	21 003.14	25 203.76
CHARPENTE COUVERTURE	BARNICHON	11 122.65	12 500.39
ISOLATION	BERNARD	15 840.00	19 008.00
ALIMENTATION EN EAU ET LAVABO	STEIN	916.16	1 099.39
PORTES ET FENETRES METAL	AMS/MORETTE	9 634.00	11 560.80
ELECTRICITE	DESMERCIERES	9 637.22	11 564.66
TOTAL		68 153.17	81 783.80

RECETTE :

FFF	10 000.00
DEPARTEMENT DE L'ALLIER	26 604.63
AUTOFINANCEMENT COMMUNE	45 179.17
TOTAL	81 783.80

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte le nouveau plan financier
- demande une nouvelle subvention à la Fédération Française de Football
- autorise le maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire

DECISION MODIFICATIVE N°5

Il s'agit de prendre des crédits sur les dépenses imprévues d'investissement pour payer 5 041.24 € car, par courrier du 3 octobre, Allier Habitat se rend compte que cette somme a été versée à tort à la Commune en 2012 au titre de sa rémunération en qualité de maître d'ouvrage délégué pour la construction de la crèche.

Ce remboursement permettra de solder définitivement les opérations comptables relatives à la construction de la crèche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°5.

QUESTIONS DIVERSES

TRAVAUX :

M. CHAUMET fait un point rapide : la salle socioculturelle a été mise en chauffe provisoire, l'installation sera complètement achevée la semaine 47. Le changement des menuiseries de l'école maternelle fera l'objet de complément de travaux pendant les vacances de Noël. Le changement des fenêtres de la salle polyvalente est prévu pour les vacances de Noël

VOIRIE :

- des travaux de nuit sont prévus par le Conseil Départemental du 28 novembre au 3 décembre pour reprendre la structure de la chaussée sur la RD 707 à Fromenteau. La voie communale de Fromenteau (du Crédit Agricole à Carrefour) sera interdite à la circulation. La déviation est prévue par la route de Lyon depuis le carrefour de l'Etoile et le boulevard de Nomazy et par Millepertuis et la RD 526
- aux mêmes dates, l'entreprise Grands Dragages du Centre procèdera aux travaux d'extension du réseau d'eau potable pour alimenter la nouvelle zone de Fromenteau pour le compte du SIVOM Sologne bourbonnaise
- voirie communale : les travaux COLAS vont être réceptionnés prochainement. Tout est réalisé sauf le marquage au sol. Un riverain a posé un problème à la Coulardie.

PERSONNEL :

Poursuite des arrêts de travail de Jean-Jacques DESCHAMPS et de Jean-Paul PERONNET, aux services techniques, et de Frédérique LEROUX à la crèche, probablement jusqu'à la fin de l'année. Des remplaçants ont été recrutés.

Reprise de Andréa GENEST après son congé de maternité le 18 décembre. Un cadeau conjoint Commune/personnel sera offert à Andréa lors du repas du 15 décembre.

ECOLES :

M. MARGELIDON informe qu'un Conseil Municipal d'Enfants va être élu le lundi 12 décembre prochain par les élèves de l'école élémentaire. Un bureau de vote sera installé, dans les conditions d'un « vrai » bureau de vote (liste électorale, cartes d'électeurs, présentation de la Carte Nationale d'Identité, bulletins de vote, isolements, urne et liste d'émargement). 9 élèves seront élus parmi les élèves des classes CE2, CM1 et CM2. M. REYNARD demande si on leur donne un budget. M. MARGELIDON explique que les élus élaboreront d'abord leurs projets, qui ne seront pas forcément onéreux et que la Commune mettra les moyens en face, les propositions devant être suivies d'effet, l'objectif n'étant pas de les faire travailler inutilement. Le futur conseil sera composé de 3 commissions (environnement/cadre de vie, santé/solidarité/sports, citoyenneté/culture) qui se réuniront une fois par mois.

Les comptes rendus des derniers conseils d'écoles ne soulèvent aucune observation.

RESIDENCE INTERGENERATIONNELLE :

M. MARGELIDON présente le calendrier des opérations à venir :

- l'appel à candidatures des architectes et des entreprises dans le cadre d'un mode de conception/réalisation a été publié
- fin novembre : choix de 4 groupements
- jury pour choix final parmi les 4

On peut prévoir une année de travaux, les problèmes de permis de construire/PLU étant réglés. On peut également prévoir l'achat de la salle d'animation pour environ 200 000 €.

CALENDRIER

exposition des Amis du Patrimoine	du 3 au 8 décembre	salle du conseil
repas de Noël du restaurant scolaire	le 13 décembre	
fête de l'ASLH	le 13 décembre	17 h en mairie
fête de la crèche	le 15 décembre	17 h 30
repas du personnel communal	le 15 décembre	19 h salle poly
Conseil Municipal pour désigner les délégués communautaires	le 20 décembre	18 h 30
vœux de la Commune	le 6 janvier	19 h La Vivert
conseil d'école élémentaire	le 7 février	18 h
conseil d'école maternelle	le 9 février	17 h 30

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21 h.

Fait en Mairie, le 24 novembre 2016.

Le Maire,

Guillaume MARGELIDON.

